

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le dix janvier le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le quatre janvier deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A.VELLUZ, C.MOENNE, J.BOEX, B.MOREL  
P.ROUSSEAU, J.BROUARD, M.MOLINA, N.TARDIF,  
Mmes A.COLLOMB, C.COUDURIER, J.FREMEAUX, C.BOEX,  
M.VIGNE

Absents- excusés: Mme M.MARCAULT donne procuration à Mme C.BOEX

Secrétaire de séance : Mlle G. LEVEILLE

### ORDRE DU JOUR

- APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2010
- URBANISME
- DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE BENOIT CHAMOIX
- DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION MER-MONTAGNE
- EXECUTION DU BUDGET 2011 AVANT SON VOTE
- CROIX ROUGE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- ACQUISITION PROPRIETE SUCCESSION LANOVAZ JOSEPH
- SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE 2011
- CREATION D'UNE REGIE ACTIVITE JEUNESSE ET SPORT
- RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS
- QUESTIONS DIVERSES

### S E A N C E

APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 6 Décembre 2010

#### URBANISME

La commission du 23 Décembre 2010

- ❖ Déclaration préalable : donne un avis favorable

Cabinet CARRIER Philippe géomètre  
Terrain appartenant à Mme Maria FLOQUET  
Hameau « chez Verdet »  
Superficie terrain : 2 822 m<sup>2</sup>  
Zone UC

**Division parcellaire**

M. COQUET Gérard  
Hameau « les Vergers »  
89, Lotissement les Vergers  
Superficie terrain : 1 129 m<sup>2</sup>  
Zone UC

**Piscine enterrée**

❖ Permis de Construire : donne un avis favorable

M.RODRIGUEZ Stéphane  
Hameau « fessy »  
1587 Bis, Route de Bonneville- Devant copropriété OLIVEIRA à côté habitation GAY  
Florent  
Superficie terrain : 1 055 m<sup>2</sup>  
Zone UC

**Habitation**

<b>DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ÉCOLE BENOÎT CHAMOUX</b>
--

*Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier émanant de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Benoît Chamoux.*

*Deux projets sont prévus à savoir :*

1. *Atelier « du théâtre au clown de théâtre » pour les élèves scolarisés dans la classe de Madame LATOURNERIE, en CM2 pour un budget de :*
  - *frais pédagogiques* 969 euros
  - *frais de déplacement* 390 euros
  
2. *Spectacle pour tous les élèves pour un montant total de* 600 euros.

*Monsieur le Maire indique au Conseil que l'Association des Parents d'Elèves sollicite l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de ces projets.*

*le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité,*

**DECIDE** *d'attribuer une subvention, à titre exceptionnelle, à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Primaire d'Arenthon pour un montant de NEUF CENT SOIXANTE NEUF euros (969.- €).*

<b>DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION MER-MONTAGNE</b>
---

*Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que l'Association « Mer Montagne » organise, en collaboration avec les Charentais, une exposition sur le thème de la Mer qui aura lieu à partir du 26 mars 2011. Le but de cette exposition sera de mieux faire valoir les différences et complémentarités culturelles, géographiques, touristiques entre les deux régions.*

*Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier émanant de Monsieur Max JAUNIN, Président de l'Association « Mer Montagne » sollicitant une aide financière pour la réalisation du projet.*

*Le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité,*

**DECIDE** d'octroyer, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de CINQ CENT euros (500.- €) à l'Association « Mer Montagne ».

#### **EXECUTION DU BUDGET 2011 AVANT SON VOTE**

*Préalablement au vote du budget primitif 2011, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.*

*Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-I du Code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2010.*

*Le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité,*

**AUTORISE** à mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits inscrits au budget 2010 et ce, avant le vote du budget 2011.

#### **CROIX ROUGE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que des travaux de mise en conformité doivent être réalisés impérativement pour les locaux, situés dans un bâtiment de la Mairie de La Roche sur Foron, occupés par la Croix Rouge*

*Lesdits travaux ont été estimés à la somme de quarante cinq mille euros toutes taxes comprises (45 000.- euros T.T.C.).*

*Lors de la réunion du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Rochois, en date du 07 décembre dernier, il a été proposé que chaque commune verse à la Croix Rouge une subvention exceptionnelle de cinquante centimes d'euros (0.50 €) par habitant.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.*

*le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité,*

**DECIDE** l'octroi d'une aide financière, à titre exceptionnel, à La Croix Rouge.

**MENTIONNE** que cette subvention sera calculée sur la base de cinquante centimes d'euros (0.50 €) par habitant, soit pour Arenthon, dont la population est chiffrée à 1 470 habitants, la somme totale de SEPT CENT TRENTE CINQ euros (735.- €).

#### **ACQUISITION PROPRIETE SUCCESSION LANOVAZ JOSEPH**

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les conjoints LANOVAZ Joseph souhaitent vendre les biens qu'ils possèdent à Arenthon, dans le centre du village, et ce, suite au décès de Monsieur Joseph LANOVAZ.*

*La parcelle intéressée par cette cession, cadastrée Section A – numéro 38, d'une superficie de 674 m<sup>2</sup>, est classée en zone UA du Plan d'Occupation des Sols d'Arenthon.*

*Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la famille concernée propose la vente du bien mentionné ci-dessus au prix de DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE euros (238 000.- €).*

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil qu'il serait peut-être judicieux que la Commune se porte acquéreur, et ce, pour les raisons stipulées, ci-après :*

- *implantation stratégique. La volonté de la Commune est de poursuivre la mise en œuvre de l'un des principaux objectifs de son plan d'urbanisme, à savoir : le développement du chef-lieu avec pour finalité la création d'un cœur de village.*
- *acquisition de ladite maison. L'objectif de la Commune est réalisé : confortation et développement du chef-lieu.*

*le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité,*

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée Section A – numéro 38, appartenant à la succession LANOVAZ Joseph pour un prix s'élevant à la somme de DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE euros (238 000.- €).

**INDIQUE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes s'y référant.

<b>SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE 2011</b>
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'au titre de l'avancement de grade pour le cadre des rédacteurs :

- 1 titulaire du poste de REDACTEUR PRINCIPAL peut être promu au poste de REDACTEUR CHEF sur proposition de la CAP qui s'est déroulé le 16 décembre 2010.

De plus, le poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe n'étant plus pourvu, il est nécessaire de le supprimer et de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> qui sera pourvu courant du mois de janvier.

Pour se faire, il est nécessaire de **supprimer** les postes :

Rédacteur principal et adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe

**Et de créer** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 les postes :

Rédacteur Chef et adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

*Le Conseil Municipal,  
après délibération,  
à l'unanimité,*

**DECIDE** de supprimer les postes ci-dessus énoncés,

**DECIDE** de créer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

**CHARGE** le secrétaire de Mairie de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

## **CREATION D'UNE REGIE : ACTIVITES JEUNESSE & SPORT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que pour pouvoir encaisser la participation financière des parents aux activités jeunesse, il est nécessaire de créer une régie de recettes

Le Conseil,  
après avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DECIDE :**

- de créer une régie de recettes pour l'encaissement de la participation financière dans le cadre des activités jeunesse
- que le Régisseur ne sera pas tenu de verser un cautionnement auprès de Monsieur le Receveur
- que le Régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé selon la réglementation en vigueur.

### **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

Entretien des bâtiments :

- Ecoulement WC publics
- Pose de vannes thermo dans les appartements et Ecoles
- Régulation chauffage Mairie et Ecole changée.

Un devis par bâtiment communal a été demandé à l'entreprise JORDAO pour la peinture extérieure (boiserie).

Notre dossier FISAC concernant l'épicerie est parti à Paris, la région donne un avis favorable.

### **COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE**

#### **Projet Parking cimetière**

- ❖ Une réunion avec le cabinet Uguet a été faite. Celui-ci propose deux variantes.
  - La première variante pour un montant 436 870 € HT  
2 tourne à gauche  
Une emprise foncière de 740 m<sup>2</sup> est nécessaire à la réalisation de cette variante.
  - La deuxième variante pour un montant de 537 900 € HT  
Rond point route des îles passage par l'arrière du cimetière  
Une emprise foncière de 5 000 m<sup>2</sup>  
La voirie n'est pas tout à fait la même

Une réunion avec les riverains aura lieu le 20 Janvier à 18 h 00 en mairie d'Arenthon.

- ❖ Un courrier a été refait concernant le radar à Fessy.
- ❖ Le rapport du diagnostic énergétique nous sera présenté le 28 Février à 17 h 30 en Mairie.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- ❖ Reprise du chemin des Ornay au printemps prochain.
- ❖ La commune dispose encore d'un droit pour les tris sélectifs, trouver les emplacements.

- ❖ Mr Claude MOENNE a rencontré Mr TARAMARCAZ (Responsable de parc à la ville de Genève) concernant des arbres dangereux selon lui près du city stade. En effet trois vieux arbres fruitiers après ces explications représentent un danger potentiel. Ceux-ci se trouvant près de la sortie de l'école et du city stade risquent de provoquer un accident. Mr MOENNE propose d'enlever ces arbres pour les remplacer par des arbres fruitiers de pays.
- ❖ Berge du Foron : Suite à la proposition de protection de l'entreprise SMTP, un avis auprès des techniciens du SM3A a été demandé. La protection proposée n'est pas selon eux parfaitement adaptée à la situation. Le président du SM3A Mr Martial SADDIER a accepté que les techniciens travaillent pour notre commune et proposent une solution. L'étude hydraulique prévue sur le Foron par la communauté de commune n'a pas été commandée. Une des neuf communes n'ayant pas donné son accord.

### COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

#### *Ecole :*

- ❖ Visite des locaux avec la DDEN
- ❖ 2 Locaux restent vides. Une proposition d'accueil de classe CLIS pour enfants en difficultés a été suggérée au directeur de l'école pour combler ces vides. Mr Guy DECROUX va demander à toutes les institutrices leur accord. Si tout le monde est d'accord un courrier va être fait pour proposer ces locaux pour une telle structure. Ceci ne peut-être qu'un enrichissement pour l'école, cela montrera les différences qu'il peut y avoir entre les personnes.
- ❖ Une convention devra être établie entre Mr Sébastien PORETTI, la mairie et l'éducation nationale.

#### *Périscolaire :*

- ❖ 2 personnes de la cantine vont participer à la formation de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)  
Pour avoir l'agrément il faudrait un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)

### COMMISSION ANIMATION, COMMUNICATION, INFORMATION

#### *Animation :*

- ❖ **Journées jeunesse :**  
15 enfants ont participé aux journées jeunesses de Décembre. Tout le monde était content.  
Le planning des journées jeunesses de Février est en cours de réalisation  
Une participation des parents de 8 € sera demandée pour les sorties de ski.

#### *Communication :*

- ❖ **Echo des îles :** le bulletin de début janvier est en cour de distribution
- ❖ **Site internet :** courant février

### COMMISSION SOCIALE

- ❖ **Portage repas :** les mallettes des transports repas sont dans un mauvais état. 1001 repas propose d'acheter 15 nouvelles mallettes. Cependant le contrat avec ceux-ci se terminant prochainement, il propose de nous revendre les mallettes, si nous ne renouvelons pas le contrat. Scientrier accepte cette proposition. Ceci reviendrait à 2 750 € environ par commune.

Le conseil municipal accepte la proposition du rachat pour le cas où 1001 repas ne serait pas retenu pour les prochaines années.

- ❖ **Achat d'un défibrillateur par la commune** : devis entre les mains de la croix rouge pour un choix technique entre différentes propositions. L'emplacement est trouvé.

### COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

- ❖ **Les aménagements demandés dans le diagnostic sont terminés pour l'année 2010 :**

- Pose de bandes podotactiles devant 3 passages protégés dans le centre village
- Changement du tapis devant la mairie
- Sommets des bornes sur les trottoirs repeints en blanc pour qu'elles soient plus visibles par les malvoyants.

### COMMISSION JEUNESSE SPORTS & CULTURE

- ❖ **Bibliothèque :**

- Une exposition aura lieu du 22 Janvier au 14 Février sur le thème la nature ... à notre porte.

### DIVERS

- ❖ Des nouvelles normes pour les panneaux électoraux ont été mises en place.

- Une demande de devis pour 15 panneaux a été faite de 1m70 \* 1m  
Le prix d'un panneau s'élève à 85 €.  
Le coût reviendrait à 85 € \* 15 = 1 460 € avec les embases.

- ❖ Les prochaines élections se dérouleront le 20 et 27 Mars prochain.

### DATES À RETENIR

- Jeudi 20 Janvier : 18 h00 en Mairie d'Arenthon : Réunion d'information sur l'aménagement du parking du secteur du cimetière avec le cabinet UGUET
- Samedi 22 Janvier : Maison des Associations : Inauguration + Vœux
- **Lundi 24 Janvier : 20h30 en Mairie d'Arenthon : Présentation du PADD au Conseil**
- Jeudi 27 Janvier : 18h00 en Mairie d'Arenthon : Réunion Commission Finances.
- Lundi 28 Février : 17h30 en Mairie d'Arenthon : Remise du rapport diagnostic énergétique présenté par le Cabinet CLERC Ingenuity + SYANE.
- **Jeudi 3 Mars : 20 h 30 en Mairie d'Arenthon : PLU Réunion de travail**
- Vendredi 4 Mars : 20 h 00 Maison des Associations : Réunion Publique : PADD

Séance levée à 23 h 00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Alain VELLUZ,